



Focus

ania
Association Nationale des
Industries Alimentaires

Enquête ANIA / Alma Consulting Group

Résultats de campagne de diagnostic en optimisation des aides et réduction des charges

Juin 2011

Diagnostic financement de l'innovation

Contexte

L'ANIA et Alma Consulting Group ont, pour la deuxième année consécutive, mis en place une enquête sur les économies de coûts potentiels dans les entreprises agroalimentaires. Cette enquête se fait notamment par l'intermédiaire des fédérations adhérentes à l'ANIA lorsque celles-ci le souhaitent.

Cet état des lieux permet de faire un état des lieux des opportunités d'économies et de charges ainsi que de l'optimisation des aides avec quatre grands volets traités :

1. Diagnostic des coûts sociaux et risques professionnels
2. Diagnostic fiscal et environnemental
3. Diagnostic frais de fonctionnement
4. Diagnostic financement de l'innovation

Méthodologie

- Période de l'enquête : de Mars à Avril 2011
- Nombre d'entreprises interrogées : 1 539
- Nombre de questionnaires envoyés : 1 663
- Nombre de réponses : 88, soit un échantillon de 5 %
- Modalités : envois des questionnaires par mailing et/ou e-mailing et administration téléphonique des réponses.

Résultats de l'enquête sur l'innovation

Malgré le contexte économique morose, **l'innovation, considérée comme le principal levier de différenciation, de création de valeur et de compétitivité, reste la première priorité stratégique de presque 70 % des entreprises interrogées pour sortir de la crise.** Le développement à l'international (39 % des réponses) et la maîtrise des coûts (36 % des réponses) s'imposent comme les deux autres axes prioritaires.

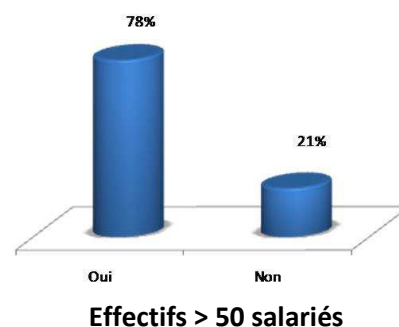
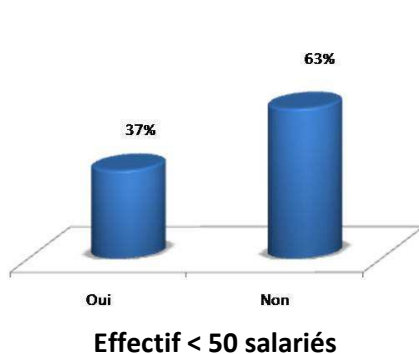
Le Crédit d'impôt Recherche reste le dispositif phare pour les entreprises souhaitant financer des projets innovants. En 2009, son montant a atteint 5 milliards d'euros. Le dispositif constitue donc aujourd'hui la première dépense fiscale de l'Etat français. D'autres dispositifs génériques, comme le dispositif Jeune Entreprise Innovante (JEI) qui porte sur les charges sociales, ont pour effet de réduire le coût des activités de R&D, tout en laissant aux entreprises le choix de leur stratégie et de l'allocation de leurs ressources.

Le CIR a subi de nombreuses évolutions législatives au fil des années. Cette année, ce dispositif est de nouveau au cœur de l'actualité suite aux modifications liées au projet de loi de finances pour 2011 (PLF 2011)

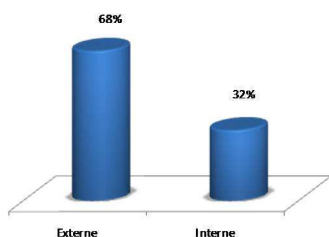
	CIR 2010	CIR 2011
Le calcul du CIR pour les primo-déclarants	Taux majorés pour les entreprises bénéficiant du CIR pour la 1 ^{ère} fois ou n'en ayant pas bénéficié depuis plus de 5 ans : 50 % en année 1 (CIR 2008 et 2009) 40 % en année 2 (CIR 2008 et 2009)	Les taux pour les primo déclarants sont réduits : au lieu de 50 et 40, ils passent à 40 % en année 1 (CIR 2011) 35 % en année 2 (CIR 2011)
La restitution immédiate	Restitution immédiate et par anticipation des CIR 2008 et 2009 pour toutes les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le remboursement immédiat de la créance de CIR sera limité aux PME qui satisfont à la définition de la PME communautaire ✓ Les entreprises créées depuis moins de deux ans qui sollicitent le remboursement devront présenter à l'appui de leur demande les pièces justificatives attestant de la réalité des dépenses de recherche ✓ Mesure applicable à compter du CIR 2010
Les dépenses de fonctionnement	Les frais de fonctionnement représentent 75 % des dépenses de personnel	Dorénavant, les frais de fonctionnement ont fixés à 50 % des dépenses de personnel et à 75 % des dotations aux amortissements
Focus sur le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exonération d'impôt sur les bénéfices ; ✓ Exonération d'impôt sur les plus-values de cession de titres pour les associés de la JEI ; ✓ Allègement des charges sociales patronales sur les salaires versés aux salariés participant à la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le plafond de rémunération mensuelle brute par personne est fixé à 4.5 fois le salaire minimum (Smic) ; ✓ Le plafond annuel de cotisations éligibles par établissement est fixé à trois fois le plafond annuel de la sécurité sociale ; ✓ Par ailleurs, la loi de finances instaure une diminution progressive des exonérations au cours de la vie de l'entreprise à partir de la 4^{ème} année.

Quel constat pour les IAA interrogées ?

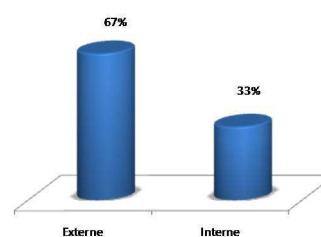
1. Votre entreprise a-t-elle déjà bénéficié du Crédit Impôt Recherche ?



2. Le CIR est-il géré en interne ou avec une assistance externe?

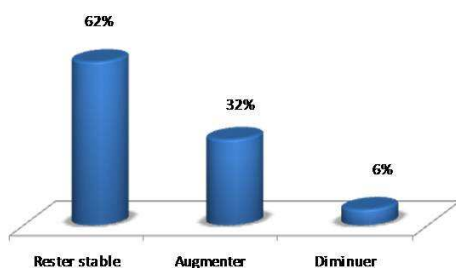


Effectifs < 50 salariés

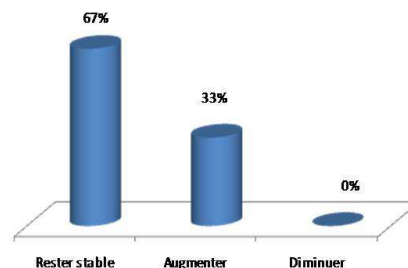


Effectifs > 50 salariés

3. Dans les deux prochaines années, pensez-vous que l'effectif dédié à la R&D va :



Effectifs < 50 salariés



Effectifs > 50 salariés

Bilan

Les entreprises de moins de 50 salariés interrogées ont une faible utilisation du CIR : **seulement 37% contre 78 % pour les entreprises de plus de 50 salariés sachant que la moyenne nationale d'utilisation du CIR est de 74 %.**